

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 188

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune des Pennes-Mirabeau - Aménagement de la Vieille Route de la Gavotte -
Réaffectation d'une aide exceptionnelle allouée au titre des Equipements
Structurants 2014.

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.52**

PRESENTATION

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune des Pennes-Mirabeau dans le cadre d'une réaffectation d'une aide financière exceptionnelle allouée par la Commission Permanente du 28 novembre 2014, pour le projet de rénovation de l'Eglise Saint Blaise au profit de l'aménagement de la vieille route de la gavotte.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Lors de la Commission Permanente du 28 novembre 2014, le Conseil Départemental a accordé une subvention de 864.625 € à la commune des Pennes-Mirabeau pour l'opération de rénovation de l'église Saint Blaise, soit une dépense subventionnable estimée à 1.591.942 € HT.

La commune des Pennes-Mirabeau a décidé de reporter la réhabilitation de cet édifice compte tenu des enjeux qui se posent en matière de sécurité et de stationnement au sein du quartier des Cadeneaux. Elle souhaite que l'aide financière accordée soit réaffectée sur le projet d'aménagement de la Vieille Route de la Gavotte.

Il s'agit d'une route départementale dénommée 47d qui représente une voie de circulation majeure permettant de desservir les quartiers villageois des Cadeneaux et de la Gavotte depuis le village des Pennes-Mirabeau et de l'axe autoroutier situés au nord de la 47d.

Le projet consiste à requalifier la Vieille Route de la Gavotte depuis le noyau villageois des Cadeneaux jusqu'au croisement avec le chemin des Petits Cadeneaux par le réaménagement des infrastructures existantes sur un linéaire de 500 mètres linéaire environ.

Dans le cadre de cette opération, il s'agira également d'aménager la place Félix Aureille afin de mettre en valeur l'église et créer ainsi un lieu de vie agréable pour les habitants du quartier, de mettre en discrétion les réseaux d'alimentation électrique et de télécommunication, de remplacer et de moderniser les réseaux d'eaux usées et de l'éclairage public et de construire des espaces de stationnement sur la parcelle acquise par la ville rue Jean Aicard à proximité de l'école.

L'ensemble de ces travaux est estimé à 1.100.000 € HT.

Pour cette opération, la commune a sollicité l'aide financière de la Métropole à hauteur de 275.000 € dans le cadre d'un Contrat Pluriannuel de Financement.

La subvention départementale pourrait s'élever à 550.000 € conformément à l'annexe 1.

Cette réaffectation entraîne le désengagement du reliquat de subvention non affecté soit 314.625 €, au titre de l'autorisation de programme 2014 – 10434S comme présenté en annexe 2.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- réaffecter la subvention allouée à la commune des Pennes-Mirabeau, à titre exceptionnel, pour la rénovation de l'église Saint Blaise au profit de l'aménagement de la Vieille Route de la Gavotte, soit une subvention de 550.000 € sur une dépense subventionnable de 1.100.000 € HT, conformément au détail joint en annexe 1,
- approuver le désengagement consécutif sur l'autorisation de programme 2014-10434S, selon le détail indiqué en annexe 2,
- m'autoriser à signer avec la commune des Pennes-Mirabeau, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2014-10434S dont la dotation est suffisante,
- d'approuver le montant de la désaffectation, comme indiqué dans le tableau ci-après:

		Montant De l'AP En M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la désaffectation
AP	2014- 10434S	53.397.090 €	53.397.090 €	- 314.625 €
OPERATION	201410434			
Détail nouvelle affectation - IB	204-71-204141	296.720 €	296.720 €	0 €
	204-71-204142	53.100.370 €	53.100.370 €	-314.625€
Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 19/12/2014. Délibérations n°107, 114 et 116.				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL